

Sarah El Haïry est nommée haut-commissaire à l'enfance

L'ex-ministre chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles vient d'être nommée au poste de haut-commissaire à l'enfance auprès de Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille.

La CNAPE, via la Dynamique des Droits de l'Enfant, a déploré en décembre dernier, et encore dernièrement dans [Le Monde](#), l'absence de ministère dédié à l'enfance au sein du gouvernement Bayrou. Ce recul historique a douché nos espoirs d'une prise en considération de l'urgence de la crise : droits des enfants bafoués, établissements d'accueil saturés, manque de personnel qualifié, inégalités territoriales flagrantes dans l'accès à la protection des plus vulnérables.

La création d'un haut-commissariat à l'enfance est un pis-aller, qui ne peut masquer à elle seule l'inaction et le manque de volonté politiques qui prévalent depuis trop longtemps. La haut-commissaire n'aura ni les pouvoirs ni l'autorité d'une ministre. Toutefois, avec une incarnation forte et une véritable ardeur politique, associée à une connaissance des dossiers, elle peut contribuer à animer la politique gouvernementale pour l'enfance et conduire à l'adoption de mesures d'urgence à brève échéance, telles que [celles que nous avons détaillées](#) l'été dernier.

La CNAPE continuera, comme elle l'a toujours fait, à travailler en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. Plusieurs propositions de la fédération avaient été retenues par Sarah El Haïry, alors ministre, au moment des consultations tenues pendant son mandat de 2024. La CNAPE prendra dès aujourd'hui l'attache de la haut-commissaire afin d'échanger à nouveau sur son plan d'action, garantir la sortie des clivages et permettre la définition de réponses adaptées aux défis d'aujourd'hui et de demain.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.